

**28 RUE DU FROUT**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 28, rue du Frouit - 29000 QUIMPER**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**  
**DU 27 MAI 2026**

**LES SOUSSIGNÉS :**

**Monsieur Edouard LE COZ,**  
demeurant 134, rue de la Terre Noire à QUIMPER (29000),

**Monsieur Rajib MIZI,**  
demeurant 12, rue du Frouit à QUIMPER (29000),

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée **28 RUE DU FROUT** au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est situé 28, rue du Frouit à QUIMPER (29000), et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 27 mai 2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

*NOMINATION DU PREMIER GÉRANT*

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée :

**Monsieur Edouard LE COZ**  
demeurant 134, rue de la Terre Noire à QUIMPER (29000)  
né le 26 novembre 1991 à PLOEMEUR (56)  
de nationalité française

Monsieur Edouard LE COZ disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Edouard LE COZ accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Edouard LE COZ aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à QUIMPER,

Le 27 mai 2026,

Les présentes comprenant deux (2) pages<sup>1</sup>.

<b>Monsieur Edouard LE COZ</b> <i>« Lu et approuvé. Bon pour acceptation des fonctions de gérant »</i>	
<b>Monsieur Rajib MIZI</b> <i>« Lu et approuvé »</i>	

---

<sup>1</sup> Le présent acte est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des Parties, les Parties ayant consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.